



eAttest

Facturer électroniquement, si on le veut, quand on le veut...

2018 marquera l'avènement d'eAttest. Ce service permet aux médecins généralistes d'envoyer leurs attestations de soins donnés (ASD) par voie informatique à l'organisme assureur du patient. Cette facturation électronique s'applique aux prestations hors tiers payant. Le patient honore son médecin et se voit remboursé par sa mutuelle, sans plus devoir lui rentrer de " papier ". Actuellement, eAttest est testé par une cinquantaine de médecins pilotes. En février, son accès devrait être élargi à tous.

[... lire la suite](#)



Formations à l'e-santé

Un consortium qui veille au sur-mesure

L'e-santé, c'est l'affaire de tous les dispensateurs de soins. C'est pourquoi la FAGW, la Fédération des associations de généralistes de la Région wallonne, a décidé, au travers du projet de formation e-santé Wallonie, de la mise en place d'un **CONSORTIUM DES PRESTATAIRES CONCERNÉS PAR LES FORMATIONS À L'E-SANTÉ**. Celui-ci veillera à une bonne adéquation des formations aux réalités de chaque profession.

[... lire la suite](#)



C'est qui ? It's me

Entrez autrement sur le RSW (entre autres...)

itsme® est une application sur smartphone qui sert à prouver son identité, pour pouvoir procéder à une série d'opérations en ligne, bancaires ou administratives par exemple, en employant un seul système d'identification partout, mot de passe, empreinte digitale ou reconnaissance faciale. Le Réseau Santé Wallon (RSW) a adopté cette solution et, depuis le 20 janvier, offre aux professionnels et patients voulant accéder à leur espace sécurisé sur son portail la possibilité d'y recourir.

[... lire la suite](#)



certificat eHealth

L'INSTALLATION PAS À PAS

Le certificat eHealth n'a pas bonne presse. Le bruit court parmi les prestataires que l'installer n'est pas chose aisée. Pour franchir le cap sans sueurs froides, laissez-vous guider pas à pas par le [tutoriel](#) que vous a mitonné e-santé Wallonie.

Ce mode d'emploi truffé de captures d'écran vous dit de quels programmes vous équiper, à quel site vous connecter, quelles manœuvres enchaîner et les dernières étapes pour tout finaliser. Emballé, c'est pesé. Et si, hélas, ça ne l'était pas, le [helpdesk](#) d'e-santé Wallonie vous aidera (071/92 45 86).



S'inscrire au RSW ?

SUIVEZ LE GUIDE...

Il y a deux façons d'accéder, en tant que prestataire, au Réseau Santé Wallon (RSW) : l'espace privé pour professionnels sur le site du Réseau ou le logiciel métier. Dans un cas comme dans l'autre, il faut s'être préalablement inscrit. Cette formalité s'accomplit en ligne, à partir du portail www.rsw.be. e-santé Wallonie vous détaille la [marche à suivre](#), qui suppose notamment de s'identifier, décliner son numéro INAMI et désigner un garant. Encore une fois (lire ci-contre), si quelque chose ne fonctionnait pas, le [helpdesk](#) d'e-santé Wallonie (071/92 45 86) est là.

e-santewallonie.be

FAGW | Fédération des Associations de Généralistes de la Région wallonne
Boulevard Zoe Drion, 1 | Espace Santé | 6000 CHARLEROI | contact@e-santewallonie.be

[Je ne souhaite plus recevoir la newsletter](#)



eAttest

Facturer électroniquement, si on le veut, quand on le veut...

2018 marquera l'avènement d'eAttest. Ce service permet aux médecins généralistes d'envoyer leurs attestations de soins donnés (ASD) par voie informatique à l'organisme assureur du patient. Cette facturation électronique s'applique aux prestations hors tiers payant. Le patient honore son médecin et se voit remboursé par sa mutuelle, sans plus devoir lui rentrer de « papier ». Actuellement, eAttest est testé par une cinquantaine de médecins pilotes. En février, son accès devrait être élargi à tous.

Pour les médecins qui emploient déjà eFact, le service de facturation électronique des prestations en tiers payant, on peut décrire eAttest comme une variante pour les prestations qui se règlent au comptant. L'opération se fait via MyCareNet, la plate-forme centrale de services et d'échanges avec les organismes assureurs.

Panachage papier + électronique admis !
Une caractéristique d'eAttest mérite d'être

soulignée d'entrée de jeu : essayer le service n'empêche pas de faire marche arrière. Il n'est ni contraignant ni exclusif.

En clair : ces prochains mois, quand la mise en production ne sera plus limitée à quelques testeurs, un médecin généraliste décidera, librement, de recourir à eAttest ou pas. Et s'il s'y met, il ne devra pas renoncer à établir aussi des attestations « à l'ancienne » - comprenez : sur papier (*).

Cette double latitude respecte les réalités de la pratique en médecine générale.

Celle-ci inclut les visites à domicile, terrain peu propice pour faire usage des outils de l'e-santé, sans certitude de pouvoir se connecter ni imprimante en poche pour sortir l'un ou l'autre justificatif. En outre, les médecins sont régulièrement confrontés à des patients qui ne sont pas en ordre vis-à-vis de la mutuelle ou qui ne disposent pas d'un numéro d'identification national. Un peu de souplesse, comme la préservation de la méthode papier, ne fait donc pas de mal...

(*) il est toutefois interdit, durant la même consultation, d'envoyer l'ASD électronique via eAttest et de remettre une ASD papier au patient.

« Pas plus compliqué qu'envoyer un mail »

e-santé Wallonie a recueilli les impressions du Dr Mersch-Mersch, généraliste informatisé averti, qui compte parmi les médecins testeurs de la nouvelle application.

e-santé Wall. : comment êtes-vous devenu testeur ?

Dr L. M-M : J'ai postulé. Je suis bêta testeur pour un logiciel médical. C'est par cet intermédiaire que j'ai appris qu'on pouvait se proposer pour essayer eAttest.

Quand avez-vous commencé à utiliser cette fonctionnalité dans votre pratique ?

En début de mois, vers le 7-8 janvier.

A quoi sert-elle ?

Il existait déjà le service eFact, avec lequel le médecin facture par voie électronique ses prestations en tiers payant. eAttest, c'est pour les autres prestations, quand le patient règle le prix de la consultation directement. Les deux systèmes suivent une logique similaire.

eAttest est-il compliqué à utiliser ?

Non. C'est d'une facilité déconcertante.

Comment les patients vivent-ils le changement ?



« J'ai eu énormément de réactions positives », rapporte le Dr Mersch-Mersch. « Les reportages qui sont passés en télé m'avaient bien préparé le terrain, notez. » Evidemment, quand on présente la transition à la patientèle en ces termes : « vous ne recevez plus d'attestation, vous ne devez plus vous occuper de coller une vignette dessus et de la faire parvenir à votre mutualité, c'est moi qui leur envoie instantanément via mon ordinateur et l'argent est directement versé sur votre compte bancaire », rares sont les patients qui réclament d'en revenir à la procédure antérieure. Surtout pas les distraits qui égarent régulièrement les attestations papier ou dépassent le délai de deux ans pour se faire rembourser.

Le médecin testeur a toutefois relevé l'un ou l'autre frémissement d'inquiétude - après tout, c'est d'argent dont il est question. « Qu'est-ce que je fais, Docteur, si jamais le remboursement n'arrive pas ? » Crainte qu'il est facile d'apaiser, explique Laurent Mersch-Mersch, en montrant que le reçu (voir supra) mentionne une référence chiffrée pour la prestation, à utiliser pour une éventuelle réclamation.

Cette mention est automatique. En fait, MyCareNet aiguille l'attestation électronique vers la 'bonne' mutualité, selon le patient. Le médecin reçoit un accusé de réception de la part de cette dernière. Cet accusé porte un numéro qui va être systématiquement reproduit par son logiciel médical sur le document justificatif à imprimer et remettre au patient.

L'Inami précise que, dans la plupart des cas, la mutualité remboursera le patient plus rapidement via eAttest que lors de la délivrance d'une attestation papier. Ce week-end, dans la presse flamande, la ministre de la Santé Maggie De Block parlait d'un délai de 2 à 3 jours.

DOCUMENT JUSTIFICATIF SOINS DE SANTE

Chiffre 1 = Validé par la mutuelle

500 150110 000044 89

PATIENT		DISPENSATEUR DE SOINS		
Nom + prénom:		Nom + prénom:		
Dr Laurent MERSCH		Dr Laurent MERSCH-MERSCH		
Rue de l'Eau Vive, 50		Rue de l'Eau Vive, 50		
5020 Vedrin		5020 Vedrin		
Numéro NISS:		Numéro INAMI:	Numéro DCE:	
		1.92729.10.004	0826224224	
Les prestations de santé ont été effectuées pour compte de:				
Dr Laurent MERSCH-MERSCH				
Numéro BCE: 0826224224				
PRESTATION(S) DE SANTE REMBOURSABLE(S)				
Date des prestations	Code prestation	Honoraire demandé	Honoraire convention	Différences & supplément
10/01/2018	101076	25,43	25,43	0,00
Total		25,43	25,43	0,00
Total dû par le patient		25,43		
Déjà payé par le patient		25,43		
Solde		0,00		

Un '1' ou un '0' sous le code-barres du justificatif permet au médecin de voir si la requête a bien été reçue par la mutuelle

Mais vous êtes un utilisateur chevronné de l'informatique, pas un novice...

Je suis formateur e-santé, en effet. Cela étant, utiliser eAttest n'est pas plus compliqué que d'envoyer un mail. Il suffit de quelques clics. Je suis dans mon logiciel médical, j'appelle à l'écran mon module de facturation. Je décoche la case 'tiers payant' et je coche celle d'eAttest. Le montant des honoraires s'ajoute tout seul. J'appuie sur 'enter' et l'attestation part vers MyCareNet. Il ne reste qu'à imprimer le reçu.

Le reçu qu'on remet désormais au patient, à la place de l'attestation ?

Exactement. Cela ne demande pas de manipulation supplémentaire : ce reçu est généré automatiquement par le logiciel, un peu comme la 'preuve' quand on fait de la prescription électronique.

Peut-on dire qu'eAttest simplifie la vie des médecins ?

On gagne un peu de temps, peut-être pas énormément, à sortir le reçu plutôt que de remplir l'ASD à la main. N'oublions pas que sur celle-ci, on est prié de recopier la date à trois endroits différents ! On ne doit plus non plus conserver les carnets d'ASD... Bref, ce n'est pas révolutionnaire, mais appréciable. Ce qui nous simplifierait vraiment la vie, c'est l'adoption d'un seul modèle de certificat, digital et uniformisé. Ce serait un immense progrès.

Est-ce que vous avez rencontré l'un ou l'autre bug, en quelques semaines d'utilisation ?

Non. Actuellement, eAttest me paraît très bien fonctionner. Je n'ai pas de lenteurs à déplorer. Mais peut-être est-ce dû au fait que nous ne sommes encore que 50 en Belgique à essayer le système ? Il faudrait en reparler une fois que tous les confrères pourront l'utiliser...

Tous les DMI sont-ils eAttest ready ?

MyCareNet propose une liste des fournisseurs de logiciels médicaux qui sont agréés pour la fonction eAttest. A n'en pas douter, elle va s'allonger.

En date du 18 janvier, elle se composait comme suit :

- Cegeka - Prodoc
- Corilus - CareConnect
- HDMP- HealthOne
- Medicalsoft - Epicure
- MediPortal - Mediris
- Offimed - Medinect
- Taktik - iCure
- Xperthis - OmniPro



Formations à l'e-santé

Un consortium qui veille au sur-mesure

L'e-santé, c'est l'affaire de tous les dispensateurs de soins. C'est pourquoi la FAGW, la Fédération des associations de généralistes de la Région wallonne, a décidé, au travers du projet de formation e-santé Wallonie, de la mise en place d'un **CONSORTIUM DES PRESTATAIRES CONCERNÉS PAR LES FORMATIONS À L'E-SANTÉ**. Celui-ci veillera à une bonne adéquation des formations aux réalités de chaque profession.

Composition

L'**AVIQ** et l'**INAMI** sont les autorités subsidiaires du projet e-santé Wallonie.

La **FAGW** est l'opérateur désigné pour le mener à bien.

Le consortium est constitué de représentants des différents métiers de la première ligne de soins :

- médecins,
- pharmaciens,
- kinés,
- infirmiers,
- sages-femmes,
- dentistes

Il accueille également des invités issus d'associations en lien avec cette première ligne de soins :

- la FRATEM, la Fédération régionale des associations de télématique médicale, qui gère le Réseau Santé Wallon,
- l'Inter-SISD, l'association des différents Services intégrés de soins à domicile,
- l'Inter-RML, l'association rassemblant les différents Réseaux multidisciplinaires locaux,

- la SSMG, la Société scientifique de médecine générale.

Missions

Le consortium est une **cellule de réflexion** qui définit un ou plusieurs plan(s) d'action concerté(s) en matière de formations à l'e-santé. Il va **prioritiser** ces opérations en fonction des besoins, des budgets, des demandes...

Le consortium se réunira très régulièrement en ce début d'année pour définir les priorités dans les formations.

On peut résumer comme suit **ses principaux objectifs** :

- offrir aux différents prestataires de soins de la première ligne des formations e-santé adaptées à la réalité de leur pratique quotidienne et à leurs besoins ;
- communiquer de manière adéquate et efficace auprès de toute la première ligne de soins.



C'est qui ? It's me

Entrez autrement sur le RSW (entre autres...)

itsme® est une application sur smartphone qui sert à prouver son identité, pour pouvoir procéder à une série d'opérations en ligne, bancaires ou administratives par exemple, en employant un seul système d'identification partout, mot de passe, empreinte digitale ou reconnaissance faciale. Le Réseau Santé Wallon (RSW) a adopté cette solution et, depuis le 20 janvier, offre aux professionnels et patients voulant accéder à leur espace sécurisé sur son portail la possibilité d'y recourir.

Itsme® a été développée par le secteur des banques et celui des opérateurs de téléphonie mobile (en l'occurrence par un consortium baptisé Belgian Mobile ID et auquel appartiennent Belifius, BNP Paribas Fortis, ING, CBC, Orange, Proximus et Telenet). Son principe est de permettre à ses usagers de s'identifier de façon sécurisée et rapide dans un monde de plus en plus connecté. Elle rend superflue l'utilisation d'un lecteur de carte eID (du moins après avoir activé son compte itsme®, ce qui a supposé une vérification initiale de l'identité en employant le lecteur).

itsme® peut être gratuitement téléchargée sur l'App Store et Google Play et fonctionne actuellement sur les iPhones et certains smartphones Android. Elle utilise une connexion à un réseau mobile et à internet. Elle repose, pour garantir l'identité numérique de l'utilisateur, sur la combinaison unique du GSM de ce dernier, de sa carte SIM et du code itsme® personnel à 5 chiffres qu'il se sera choisi ou, sur les iPhones les plus récents, sur la signature avec l'empreinte digitale ou même la reconnaissance faciale.

Elle sert à prouver qui on est pour procéder à diverses opérations en ligne, bancaires essentiellement pour le moment, mais, dicit les concepteurs, la liste des entreprises auprès desquelles se servir de son code itsme® s'allonge.

Le Réseau Santé Wallon (RSW) est opérationnel avec itsme® depuis le 20 janvier 2018 : cette application est venue s'ajouter aux autres « filières » (*) à suivre pour se connecter à son espace privé sur le portail du Réseau, que l'on soit professionnel de santé ou patient.

Une application servant aussi aux citoyens à se connecter à leur banque ou aux services publics fédéraux en ligne, voici qui ne peut que faciliter et généraliser l'usage du RSW !

(*) à savoir à partir de son ordinateur en s'identifiant avec un lecteur de carte eID ou en mode nomade à partir d'une tablette ou d'un smartphone via le système CSAM (celui qui organise l'accès aux applications d'e-gouvernement d'un nombre croissant de services publics, comme Tax-on-web ou MyPension, par exemple – retrouvez des détails sur l'accès nomade au RSW dans notre [newsletter n°9](#) de juillet 2017).